

Délibération n°2024-32

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du COMITE SYNDICAL
SEANCE ORDINAIRE du LUNDI 10 JUIN 2024
COLLEGE COLLECTE

Objet : Décision Modificative n°1/2024 - Budget annexe SIVOM Collecte des ordures ménagères

L'an deux mil vingt-quatre et le dix du mois de juin à 19 heures, le Comité syndical - Collège Collecte, dûment convoqué, s'est réuni au siège du SIVOM du Born, 115 route de Piche, à PONTENX-LES-FORGES, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Éric SOULES, Président.

Nombre de délégués en exercice : 25

Quorum : 13

Présents : 16.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Nathalie BENQUET, Marie-Hélène BOUSQUET, Patricia CASSAGNE, MM. Jean-Jacques CAPDEPUY, Adrien FERE, Patrick FRAGNEAU, Vincent LOUBERE et Éric SOULES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Daniel ANTAGNAC, Gilbert BADET, Jérôme CLAVE, Patrick COCHARD-DEGUET, Philippe CUBILIER, Jean-Marie DUBROCA, Jean SLOSTOWSKI et Henri-Jean THEBAULT.

Absents excusés : 9.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES GRANDS LACS : MMES. Florence GUERRO, Laure PINCE, Ascension PONCHET, MM. Éric BRETHERS, Titouan DAUDIGNON, Fabien LAINE et Christian VIUDES,

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIMIZAN : MM. Frédéric POMAREZ et Jean-Richard SAINT-JOURS.

Secrétaire de séance : Monsieur Adrien FERE

Date de convocation et d'affichage : 04 juin 2024



Délibération n°2024-32

Objet : Décision Modificative n°1/2024 - Budget annexe SIVOM Collecte des ordures ménagères

VU l'avis favorable du Bureau syndical en date du 04 juin 2024,

Monsieur le Président propose à ses collègues de prévoir les crédits nécessaires dans les différentes sections :

En dépenses réelles d'investissement, Il s'agit d'ajuster les crédits pour la fourniture de conteneurs enterrés sur la commune de Biscarrosse-Plage et de Parentis-en-Born relative à la densification des points de collecte sélective. De plus, il s'agit d'augmenter les crédits pour l'acquisition d'une benne ordures ménagères, pour lesquels les crédits étaient insuffisants.

Les crédits nécessaires peuvent être trouvés par diminution des crédits d'acquisition de contenants divers.

De plus, depuis 2021, une provision pour l'acquisition d'un véhicule nouvelle génération (type : camion benne avec grue, EVOLUPAC), est constituée à hauteur de 100 000 € par an. Le montant final de 400 000 € est atteint cette année. L'acquisition était prévue en 2025. Cependant, l'achat d'un camion de ce type a connu une forte augmentation tarifaire, le montant s'élève à 441 000 € H.T.

Compte tenu des délais de livraison des véhicules très importants (de 15 à 18 mois), il est proposé de reprendre la provision dès cette année et de prévoir l'acquisition du véhicule en 2024 afin de pouvoir l'utiliser au plus tôt.

Les crédits nécessaires peuvent être trouvés **en recette réelle d'exploitation**, puis, en effectuant un virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement :

- par la reprise sur la provision « Véhicule nouvelle génération »
- par les pénalités appliquées à la Communauté de Communes des Grands Lacs pour défaut de reversement de la REOM au SIVOM, puisqu'elles sont supérieures aux crédits budgétaires alloués.

Au total, la section d'exploitation augmente de **441 000 €**.

En dépenses d'ordre d'investissement, il est nécessaire de compléter les crédits liés au versement des avances forfaitaires car une des sociétés attributaire d'un lot pour la réhabilitation et l'extension de la déchetterie de MIMIZAN a souhaité bénéficier de son versement. L'avance forfaitaire correspond à 20 % du montant des travaux, car il s'agit d'une PME-PMI, au lieu de 5 % habituellement.

En recettes d'ordre d'investissement, il faut prévoir en contrepartie les crédits liés au remboursement des avances forfaitaires.

Au total, la section d'investissement augmente de **472 000 €**.

Monsieur le Président propose aux délégués d'entériner ces modifications par la décision modificative n°1/2024 au Budget annexe du SIVOM Collecte des ordures ménagères 2024, telle qu'elle figure ci-jointe.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical - Collège Collecte, à l'unanimité, décide de :

- voter la décision modificative n°1/2024 au Budget annexe du SIVOM Collecte des ordures ménagères, telle qu'elle figure ci-jointe.

Envoyé en préfecture le 14/06/2024

Reçu en préfecture le 14/06/2024

Publié le 14/06/2024

ID : 040-244000279-20240610-DCS2024_32-DE



Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le Président,
Eric SOULES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa réception par le représentant de l'État.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr Une copie de cette décision devra être jointe au recours.



Décision modificative n°1/2024
Budget annexe SIVOM Collecte ordures ménagères

Libellé opération	Article	Opération ou chapitre	Service	Antenne	Crédits BP	Propositions nouvelles	Total
-------------------	---------	-----------------------	---------	---------	------------	------------------------	-------

Exploitation - Dépenses d'ordre

Virement à la section d'investissement	023				0,00 €	441 000,00 €	441 000,00 €
Total dépenses d'ordre d'exploitation					0,00 €	441 000,00 €	441 000,00 €

TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION 441 000,00 €

Exploitation - Recettes réelles

Reprise sur provisions charges d'exploitation - Véhicule nouvelle génération	7815		CO		22 000,00 €	400 000,00 €	422 000,00 €
Produits de cessions d'éléments d'actif	775		DECH		22 500,00 €	21 000,00 €	43 500,00 €
Dédits et pénalités perçus	7711		R		50 600,00 €	20 000,00 €	70 600,00 €
Total recettes réelles d'exploitation					95 100,00 €	441 000,00 €	536 100,00 €

TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION 441 000,00 €

Investissement - Dépenses réelles

Contenants et accessoires 2022 (Appel à projets CITEO) - Conteneurs enterrés	2153	022204			42 000,00 €	20 500,00 €	62 500,00 €
Contenants et accessoires 2024	2153	022404			313 800,00 €	-36 500,00 €	277 300,00 €
Véhicules PL - VL / Engins et accessoires	2182	022401			274 000,00 €	457 000,00 €	731 000,00 €
Total dépenses réelles d'investissement					629 800,00 €	441 000,00 €	1 070 800,00 €

Investissement - Dépenses d'ordre

Avances	2315	041			91 800,00 €	31 000,00 €	122 800,00 €
Total dépenses réelles d'investissement					91 800,00 €	31 000,00 €	122 800,00 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 472 000,00 €

Investissement - Recettes d'ordre

Avances	238	041			91 800,00 €	31 000,00 €	122 800,00 €
Virement de la section d'exploitation	021				0,00 €	441 000,00 €	441 000,00 €
Total recettes réelles d'investissement					91 800,00 €	472 000,00 €	563 800,00 €

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT 472 000,00 €